

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-527

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après le mot :

« propre »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 16 :

« auquel appartiennent ces communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.